



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 51690

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les difficultés que rencontrent les associations départementales des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) pour participer et mettre en oeuvre la formation par alternance, en lien avec les instituts agréés, de professionnels de l'éducation spécialisée. Celles-ci pointent du doigt les difficultés du financement de l'apprentissage pour ce type de formation. M. le ministre, dans une réponse précédente, lui a indiqué les dispositifs favorisant l'accès des jeunes handicapés à l'alternance. Les familles s'inquiètent en fait, en amont, sur le manque de professionnels qualifiés et sur les problèmes rencontrés non pas tant sur le dispositif d'apprentissage des personnes handicapées que sur le manque de financement des établissements susceptibles d'ouvrir des contrats d'apprentissage pour les formateurs, éducateurs spécialisés sur le handicap. L'effort de formation est indispensable pour faire face, dans les toutes prochaines années, aux nombreux départs en retraite de personnels qualifiés. L'alternance est une excellente modalité pour la formation des futurs professionnels. Il souhaite en conséquence connaître l'état d'avancée de l'avant-projet de « loi entreprises » soumis au Parlement prochainement, et savoir si cette question a d'ores et déjà été soulevée et lui demander les pistes de réflexion envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51690

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9150